

TAXE D'APPRENTISSAGE

**PARIS
VAL DE
SEINE**
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE



SOUTENEZ L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE

ENSEMBLE PRÉPARONS LES ARCHITECTES DE DEMAIN

L'ENSA Paris-Val de Seine, communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de près de **2300 personnes**, accueille, forme et diplôme près d'un étudiant en architecture sur dix en France. C'est dire la place singulière et la responsabilité particulière de notre École dans la formation des architectes de demain. Grande école installée depuis 2007 sur un site et dans un bâtiment exceptionnels, elle est associée à Université Paris Cité et membre de la conférence des Grandes Écoles.

L'ENSA Paris-Val de Seine se caractérise par la grande diversité pédagogique qu'elle propose. Son ouverture est soulignée par **70 conventions internationales** et **2 doubles diplômes internationaux** conjoints de niveau master. Par ailleurs, elle compte **3 chaires partenariales** de recherche dans le domaine du logement, de la santé et de l'IA, portées par **2 laboratoires** : l'EVCAU et le LAVUE-CRH. Les équipes s'inscrivent également parmi les unités de recherche d'Université de Paris : le CERILAC, le LIED, mais aussi au LAVUE, unité de recherche du CNRS.

L'École poursuit son investissement dans le numérique. En parallèle, face aux défis sociétaux et aux enjeux de la pandémie, elle investit dans des solutions performantes et innovantes. Ainsi, 2021 a vu le déploiement d'un réseau de capteurs de CO2 connectés assurant la santé et la sécurité de tous.

La contribution que vous pouvez apporter est un levier essentiel au développement du projet de formation de nos étudiantes et de nos étudiants. Elle favorise leur épanouissement d'architectes en devenir. Je vous en remercie vivement.

Philippe Bach, directeur



POURQUOI SOUTENIR L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE ?

Chaque année, vos contributions nous aident à innover au plan pédagogique et dans l'organisation matérielle de nos formations.

En 2020, les contributions perçues ont contribué à doter les salles d'enseignements d'écrans interactifs.

En 2021, le soutien de nos entreprises partenaires a permis de mettre à disposition des étudiants des licences d'exploitation de logiciels innovants. L'un permettant de réaliser des rendus 3D ultra-réalistes et dont le calcul est distribué sur plusieurs machines simultanément en s'appuyant sur l'infrastructure virtuelle puissante de l'École, l'autre donnant accès à un logiciel de cartographie très répandu dans le domaine de l'architecture. Les studios photo et vidéo ont également pu enrichir l'offre de matériel disponible. Nous avons de plus acquis des vidéoprojecteurs pour l'organisation des expositions. Enfin une partie du financement des voyages pédagogiques a pu être prise en charge grâce à ces contributions.

En 2022, nous avons pu améliorer la qualité de nos équipements, notamment en matière d'audiovisuel et de solution de streaming. Le matériel audiovisuel de nos trois amphithéâtres a ainsi pu être renouvelé avec des microphones et tables de mixage audio/vidéo entièrement numériques, des caméras de suivi automatique avec IA et streamer jusqu'en 4K 60ips afin d'assurer des événements et des cours magistraux en mode hybride de grande qualité.

En 2023, les projets d'aménagement ont principalement concerné l'amélioration



Les salles de cours

de la vie étudiante, plus précisément des salles d'enseignement et des centres de ressources. Une plus grande sobriété énergétique a été visée. En outre, le perfectionnement des équipements numériques de nos trois amphithéâtres a été mené, une machine laser a été acquise pour l'atelier maquettes ainsi qu'un nouveau traceur, outils indispensables aux élèves pour mener à bien la concrétisation de leurs projets, en particulier leur PFE (Projet de fin d'études).

En 2024, il nous faut continuer à remplacer les vidéoprojecteurs par des écrans numériques dans les salles de cours. Six dernières salles de cours

doivent être ainsi équipées. Il est également nécessaire d'acquérir une imprimante laser pour l'atelier maquettes. Le confort technologique et la démocratisation informatique de nos étudiants est un objectif qui nous tient à cœur aussi le projet en 2024 est-il d'accroître le nombre de connexions aux outils numériques, de démultiplier la vitesse de calculs des logiciels pour offrir des outils plus performants à nos étudiants.

Un dernier axe de développement porte sur la formation de nos étudiants à travers les voyages pédagogiques et l'étude de cas pratiques. Ces voyages sont intégrés à la formation des étudiants dès leur 2^{ème} année de licence et représentent une grande ouverture vers l'Europe puisqu'ils ont été réorientés vers des villes du continent, en accord avec la conscience climatique. Durant ce séjour, les étudiants mènent un exercice pédagogique faisant l'objet d'une restitution au cours d'une exposition présentée dans le hall de l'École.

UN SOUTIEN COLLABORATIF

Nous percevons votre soutien comme un véritable partenariat aussi nous vous proposons certaines contreparties en fonction du niveau de contribution :

- ▶ diffusion prioritaire des offres de recrutement de stagiaires, d'apprentis et de futurs collaborateurs ;
- ▶ envoi des informations sur la vie de l'ENSA ;
- ▶ invitation aux vernissages de nos expositions ;
- ▶ visite de l'ENSA ;
- ▶ mise à disposition des espaces de l'ENSA à tarifs préférentiels.

LES ÉTUDIANTS, LA PÉDAGOGIE ET L'INTERNATIONAL

L'ENSA Paris-Val de Seine prépare au diplôme d'architecte près d'un étudiant sur dix en France.

Une formation initiale de 5 années permet d'obtenir le diplôme d'études en architecture (DEEA) et le diplôme d'État d'architecte (DEA). Depuis la rentrée 2020, la formation conduisant au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master est proposée en apprentissage, en partenariat avec le CFA SUPALIA. En 2023, nous avons accueilli la première promotion du double cursus architecte-ingénieur, organisé avec l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris (ESITC Paris).

Des formations post-diplôme sont offertes à la suite du cursus : l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ; les masters universitaires de spécialisation dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme ou encore du patrimoine durant un ou deux ans ; une formation doctorale en trois années.

En plus des disciplines du cursus une large place est faite à l'enseignement des langues étrangères : anglais, espagnol, français langue étrangère, italien et portugais. 78 destinations sont proposées aux étudiants, dont 45 dans le cadre du programme Erasmus + et 33 internationaux dans le cadre des conventions bilatérales (en Europe, en Amérique Centrale et Latine, en Amérique du Nord, en Océanie, en Asie, au Proche Orient et en Afrique du Nord).



Voyage d'étude des étudiants de licence 2



Les studios photo et vidéo



La reprographie



Le Fablab



L'atelier maquettes

LES CENTRES DE RESSOURCES

L'ENSA Paris-Val de Seine est dotée de centres de ressources de grande qualité.

► <https://www.paris-valdeseine.archi.fr/centres-de-ressources>

La bibliothèque offre près de 20 000 ouvrages et 70 abonnements à des revues spécialisées françaises et étrangères, disponibles au prêt ou à la consultation.

La matériauthèque outil unique ancré dans la réalité professionnelle rassemble notamment 15 000 échantillons de matériaux de construction, de la documentation technique et des textes normatifs.

Le FABLAB pour l'expérimentation et la fabrication numérique, fondé par des étudiants.

L'atelier maquettes offre aux étudiants un espace, de l'outillage et un encadrement adapté à la réalisation des maquettes.

Les studios photo et vidéo dotés de matériels professionnels de dernière génération, permettent de réaliser des vidéos, des prises de vue et du montage jusqu'à la post-production.

La reprographie met à disposition des étudiants, un parc de traceurs, de scanners et d'imprimantes multifonctions A3/A4.

TÉMOIGNAGES DES ANCIENS ÉTUDIANTS

Ce que l'École m'a apportée est l'intelligence nécessaire pour pouvoir comprendre et élaborer tout un projet avec l'aide des professeurs, les cours qui se passent en amphi. Je recommanderai l'École parce qu'il y a un bon suivi de la part des professeurs.

Gwennaëlle, ancienne étudiante

Ce que je retiens de l'École est plus particulièrement la pluralité et la variété de l'enseignement reçu. Une hétérogénéité qui va constituer l'architecture de demain.

Sarah, une ancienne étudiante de l'ENSA

La scolarité permet d'expérimenter toutes les choses de la conception et de la production graphique, production de la maquette.

Doyen, un ancien étudiant de l'ENSA

Mes meilleurs souvenirs à l'ENSA Paris-Val de Seine sont l'esprit d'équipe, un travail tous ensemble, avec l'aide de tout le monde. Je retiens aussi toutes les découvertes que j'ai pu faire au travers des voyages en licence et master.

Thalia, une ancienne étudiante de l'ENSA

Je conseillerais l'ENSA Paris-Val de Seine parce que c'est une école qui propose différentes structures (les ateliers, les groupes de recherche, les studios) ce qui permet à chacun de pouvoir y trouver son compte avec des enseignements qui sont très intéressants, très variés, une grande cohésion entre les étudiants et une grande vie étudiante.

Aurélie, une ancienne étudiante de l'ENSA

LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR NOUS SOUTENIR

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises - dès la première année d'activité et dès le premier salarié - pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Le taux de la taxe d'apprentissage représente 0,68% de la masse salariale, sauf en Alsace-Moselle où le taux est de 0,44% du fait de l'application d'un régime particulier.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Avenir professionnel », les modalités de collectes de la taxe d'apprentissage ont été modifiées :

- ▶ la part principale de la taxe d'apprentissage, soit 0,59% de la masse salariale, la Contribution à la Formation Professionnelle et la Contribution de Financement du compte personnel de formation pour les salariés en CDD (CPF-CDD) sont versées mensuellement à l'URSSAF ;
- ▶ le solde de la taxe d'apprentissage, soit 0,09% de la masse salariale, est versée directement auprès des services de l'URSSAF au cours du printemps 2024. Par la suite, l'entreprise devra affecter le solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de son choix via les services de la Caisse des Dépôts, et plus précisément la plateforme SOLTÉA.

LES DATES CLÉS

- ▶ **27 mai** : ouverture du portail aux employeurs
- ▶ **27 mai / 2 août** : première campagne de répartition pour les employeurs
- ▶ **9 août** : 1^{er} virement des fonds à destination des établissements bénéficiaires
- ▶ **12 août / 4 octobre** : 2^{ème} période de répartition des fonds pour les employeurs
- ▶ **11 octobre** : 2^{ème} virement des fonds répartis au bénéfice des établissements
- ▶ **25 octobre** : troisième versement des fonds non répartis



COMMENT VERSER LE SOLDE DE 0,09% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE ?

L'ENSA Paris-Val de Seine propose de vous accompagner dans la nouvelle démarche mise en place en 2023.

Les grandes étapes du versement de la taxe d'apprentissage en 2024 :

- ▶ 1 / L'entreprise complète sa fiche sur la plateforme SOLTéA
- ▶ 2 / L'entreprise exprime ses vœux d'affectation sur SOLTéA
- ▶ 3 / L'entreprise recherche sur SOLTéA la fiche de l'établissement auquel il souhaite affecter le solde de sa taxe d'apprentissage
- ▶ 4 / L'entreprise aura la possibilité de choisir la formation qu'il souhaite aider
- ▶ 5 / L'entreprise répartit ses crédits, dans la limite de 100%
- ▶ 6 / L'entreprise reçoit la synthèse de ses versements.

Code UAI de l'établissement : 0754540C



La communauté d'enseignement de l'ENSA Paris-Val de Seine et en particulier ses étudiantes et ses étudiants vous remercient de la participation de votre entreprise qui contribue à son développement et à son rayonnement.

CONTACT

taxe-apprentissage@paris-valdeseine.archi.fr

Photos © ENSAPVS 2024 / Alain Ollier / Didier Flowy / Valérie Marikowski. Images non contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE
3 QUAI PANHARD ET LEVIASSOR 75013 PARIS
TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81
WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR

